



Confédération des  
Grossistes de France

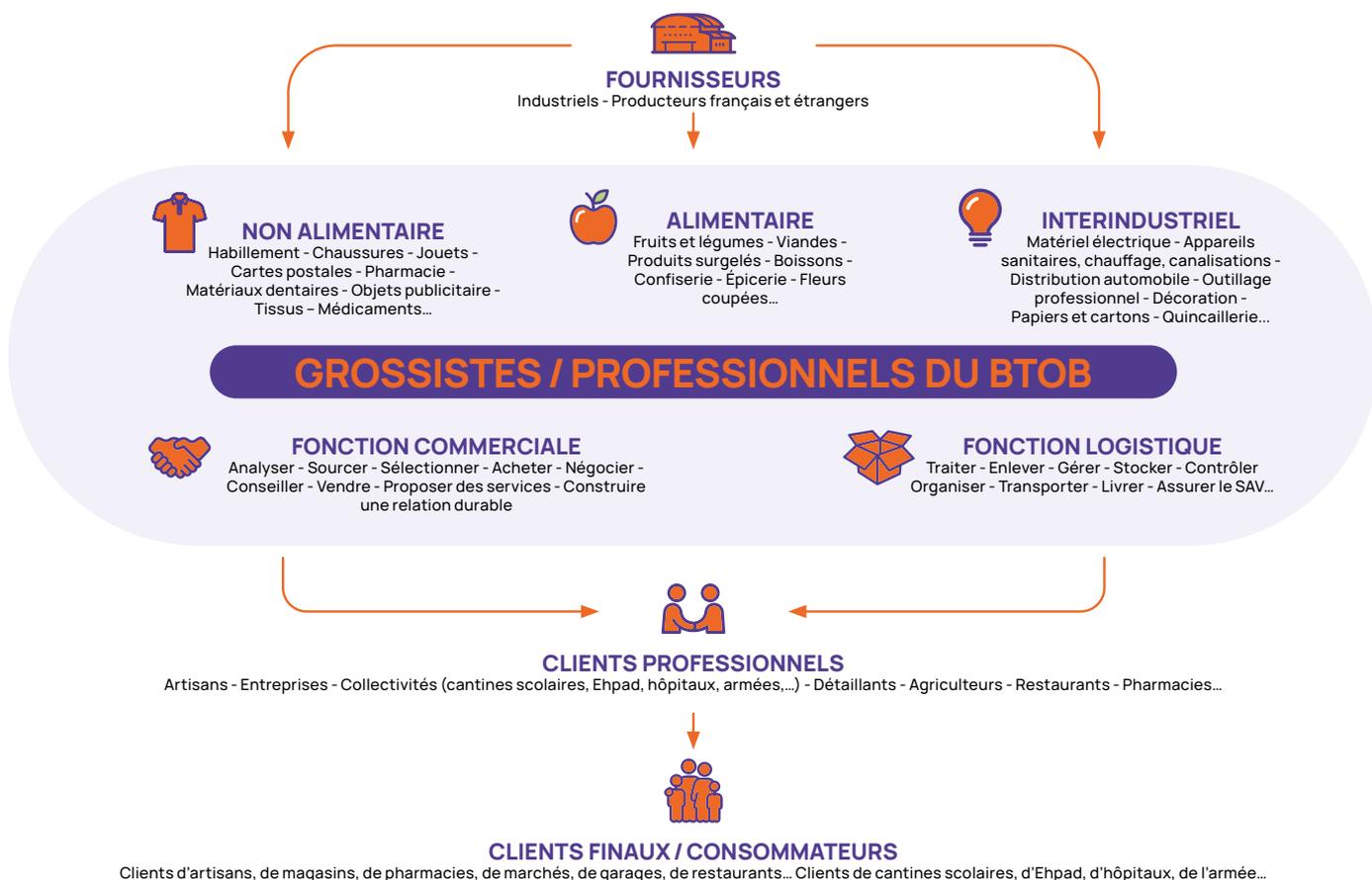
# Le commerce de gros

Rapport d'activités  
2021-2022



Le commerce de gros, acteur clé de l'économie, premier partenaire des commerçants, des artisans, des cafés, des restaurants, des garages, des cantines scolaires, des pharmacies..., et donc de l'activité des territoires et des cœurs de ville.

Être grossiste c'est sélectionner, acheter, entreposer, vendre et livrer des marchandises à des acheteurs et distributeurs professionnels ou à des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires et ce, quelles que soient les quantités vendues. Le grossiste conseille au quotidien son client professionnel : il est un « apporteur de solutions », proposant un service complet.



# Une identité nouvelle, Une unité réaffirmée, Une modernité assumée, ... voici la nouvelle Confédération des Grossistes de France

Philippe Barbier – Président de la CGF



Après 3 ans de réflexion et de travail collectif, la CGI est désormais plus proche de ses adhérents, ancrée dans leurs préoccupations, solide financièrement, agile dans la recherche de solutions et force de propositions pour construire l'avenir du commerce de gros et des grossistes, acteurs essentiels de l'économie et du quotidien des Français. Pour incarner cette "nouvelle CGI", il nous fallait repenser notre image et notre nom. Grâce au travail intense conduit par la Commission Communication avec notre Bureau exécutif et nos fédérations, accompagnés par l'agence Nomen, nous y sommes !

**La CGI devient la Confédération des Grossistes de France, la CGF**, plus proche de notre ADN et plus explicite pour notre écosystème institutionnel, politique, médiatique et pour le grand public. Cette nouvelle marque et l'univers graphique moderne qui la portent seront, j'en suis certain, d'excellents supports pour notre communication interne et externe, notre image et notre influence. Adoptons dès maintenant notre nouveau nom, CGF, comme nous le faisons dans ce rapport d'activités !

**L'année écoulée a été intense.** Pas de répit, les crises se succèdent et durent. Sanitaire, économique, écologique, sociale, leurs impacts sur les activités des grossistes démontrent, s'il en était besoin, notre rôle essentiel dans l'économie. Groupes de travail, comités de crise, interventions institutionnelles de la CGF, travaux de filière, la CGF s'est mobilisée et a, par exemple, obtenu de faire évoluer les règles de la commande publique, obsolètes dans le contexte de la flambée des prix des matières premières, des transports et de l'énergie...

Par ailleurs, pour être visibles et entendus en cette année d'élections **présidentielles et législatives**, la CGF a conçu une **plateforme de propositions autour de l'environnement**,

**de l'emploi, de la mobilité, de l'économie circulaire**, avec l'ambition d'être une filière engagée et contributive. La CGF a ainsi rappelé qu'avec 30 fédérations, 150 000 entreprises (dont 95 % de PME), 850 milliards de CA, près d'un million de salariés mobilisés au cœur des territoires pour fournir l'État, les collectivités, les commerces de détail, les chantiers, les restaurants, les pharmacies... **le commerce de gros est la clef de voûte des échanges économiques.** Grâce à une intensification des relations médias et à une présence accrue sur les réseaux sociaux, **la visibilité et la notoriété du secteur et des acteurs qui le composent progressent** ; nous sommes désormais mieux compris et la parole des grossistes plus écoutée.

Et il est des sujets comme la logistique urbaine, où cela est "vital". Quel grossiste n'est pas concerné par ce sujet politique et sociétal majeur ? 80 % de la clientèle des grossistes est située en ville ; nous sommes les premiers partenaires du commerce de proximité plébiscité par 85 % des Français<sup>1</sup>. Trouver **le chemin pragmatique et efficace vers une logistique urbaine durable**, qui associe transition écologique et attractivité économique, est prioritaire. Je me réjouis de la forte montée en puissance du programme InTerLUD porté par la CGF et destiné à construire, avec les collectivités, des chartes de logistique urbaine durable.

La cohésion et l'agilité dont nous savons désormais faire preuve seront déterminantes dans ces temps difficiles **où il nous faudra encore du courage, de l'engagement et de la solidarité** pour faire face à de nouveaux défis, liés au conflit russo-ukrainien.

La CGF est prête, grâce à une organisation renouvelée, à des équipes renforcées, à la disponibilité et à l'expertise des professionnels engagés au sein du Bureau exécutif, des commissions et groupes de travail et des fédérations. Merci à toutes et à tous pour votre énergie et votre implication dans la construction et l'animation de notre "Maison des fédérations".

Pour nous tous, la CGF est une chance !

**“ La CGI devient la Confédération des Grossistes de France, la CGF, plus proche de notre ADN et plus explicite pour notre écosystème institutionnel, politique, médiatique et pour le grand public.”**

<sup>1</sup>Étude Mastercard 2020

# Le Bureau exécutif de la CGF



## Les commissions et groupes de travail de la CGF

### Commission Juridique

Président : Jacques-Olivier Boudin, UNCGFL  
Rapporteur CGF : Pierre Perroy

### Commission Fiscale

Président : Bruno Gibaru, FEDA  
Rapporteur CGF : Pierre Perroy

### Commission Logistique et Transport

Rapporteur CGF : Christian Rose

### Commission Sociale et inter-CCN

Rapporteur CGF : Marie Vallon

### Commission Communication

Président : Alain Landec, FEDA  
Rapporteur CGF : Fanny Pollet

### Commission Emploi Formation

Rapporteur CGF : Assia Kloul

## Les comités de liaison CGF

### Comité de liaison de l'Appro Bâtiment (CLAB)

Rapporteur CGF : Pierre Perroy

### Comité de liaison Agro-Alimentaire (CLAA)

Président : Christophe Loison, FEDALIS  
Rapporteur CGF : Pierre Perroy

# Les 30 fédérations adhérentes

- ✓ Association Française des Distributeurs de Papiers et d'Emballages (AFDPE)
- ✓ Association Nationale des Expéditeurs et Exportateurs en Fruits et Légumes (ANEFEFL)
- ✓ Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRPE)
- ✓ Chambre Syndicale du Commerce de Gros et du Commerce International d'Alsace Lorraine
- ✓ Chambre Syndicale Nationale de Vente et Services Automatiques (NAVSA)
- ✓ Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Équipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM)
- ✓ COMIDENT (produits et matériaux dentaires)
- ✓ DISTRIPRO (Boissons)
- ✓ Fédération des Distributeurs d'Équipements et Solutions électriques, Génie Climatique et Sanitaires (COEDIS)
- ✓ Fédération de la Distribution Automobile (FEDA)
- ✓ Fédération des Distributeurs Alimentaires Spécialisés (FEDALIS)
- ✓ Fédération des Entreprises Industrielles et Commerciales Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME)
- ✓ Fédération des Grossistes en Fleurs Coupées et Plantes en Pots (FGFP)
- ✓ Fédération des Marchés de Gros de France (FMGF)
- ✓ Fédération Française de la Quincaillerie, des Fournitures pour l'Industrie, le Bâtiment et l'Habitat (FFQ)
- ✓ Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO)
- ✓ Fédération Française des Syndicats de Courtiers en Marchandises (FFSCM)
- ✓ Fédération nationale des négociants en pomme de terre, ail, oignon, échalote et légumes en gros (FEDEPOM)
- ✓ Fédération Nationale de la Décoration (FND)
- ✓ Fédération Nationale des Syndicats de Commerce en Gros en Produits Avicoles (FENSCOPA)
- ✓ Fédération Nationale du Tissu (FENNTISS)
- ✓ Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR)
- ✓ Syndicat des entreprises françaises des viandes (CULTURE VIANDE)
- ✓ Syndicat National des Grossistes en Fournitures Générales pour Bureaux de Tabac (SNGFGBT)
- ✓ Union des Distributeurs Non alimentaires Professionnels (UDINAP)
- ✓ Union Générale des Syndicats de Grossistes du MIN de Rungis (UNIGROS)
- ✓ Union Nationale de Commerce en Gros de Fruits et Légumes (UNCGFL)
- ✓ Union Professionnelle de la Carte Postale (UPCP)
- ✓ Union Professionnelle des Grossistes en Confiserie et Alimentation Fine (UPGCAF)
- ✓ Union Syndicale des Marchands d'Abats en Gros du MIN de Rungis (USMAG)



# Une année de communication

CELA FAISAIT PARTIE DU PROGRAMME ! EXPOSER DE PLUS EN PLUS LA CGF, GRÂCE À UNE DÉMARCHE INTENSE DE COMMUNICATION SUR LA DURÉE, EN UTILISANT TOUS LES MOYENS À NOTRE DISPOSITION ET EN PRENANT APPUI SUR DES AGENCES SPÉCIALISÉES. RETOUR SUR UNE ANNÉE TRÈS EXPOSÉE ET SUR DES PROJETS D'AVENIR POUR LA CGF.

## CGF

Confédération des  
Grossistes de France

## Une nouvelle marque, pour écrire une nouvelle histoire

L'agence NOMEN a accompagné la démarche de changement de nom et d'identité visuelle de la CGI, devenue Confédération des Grossistes de France. Plusieurs mois d'analyse, d'échanges et de recherche avec nos fédérations nous ont permis de prendre de la hauteur sur nos valeurs, nos messages communs et notre vision d'avenir. Le résultat, au-delà de l'esthétique indéniable, évoque le lien indéfectible qui nous unit, ainsi que la modernité et la dynamique qui nous animent.

### Nouveau baromètre du Commerce de Gros

## Le secteur vu de l'intérieur

Cet outil trimestriel a été repensé et sera déployé avec XERFI (ex I+C). Il proposera une photographie globale des chiffres du secteur mais également des focus avec des données affinées secteur par secteur. Chiffres d'affaires, tarifs fournisseurs, délais de paiement, intentions de recrutement..., tous les sujets clés seront traités ! Et pour mieux partager les résultats : un site Internet dédié et des outils de restitution adaptés seront créés.



### Relations médias

## Coup de projecteur sur la CGF et les grossistes



La Commission Communication épaulée depuis septembre 2021 par l'agence CONFLUENCE a souhaité la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action déterminés pour systématiser et incarner des prises de parole fortes sur des sujets majeurs pour l'avenir du commerce de gros. Cette méthode paye et les résultats sont là : plus de 25 retombées média sur la période, dans des supports de premier plan comme Europe 1 ou Les Échos.

### Réseaux Sociaux

## La CGF tisse sa toile



La CGF monte en puissance sur les réseaux sociaux avec 3 à 4 posts hebdomadaires sur LinkedIn (1430 abonnés, +34% en un an) et 2 posts hebdomadaires sur Twitter (environ 1250 abonnés). Pour intensifier encore la visibilité du commerce de gros, une campagne LinkedIn met en avant depuis le mois de mai chaque fédération depuis le compte de la CGF. En quoi consiste votre métier de grossiste ? En quoi est-il moderne ? Pourquoi est-il attractif pour un jeune ? Les posts mettent en valeur tous les secteurs dans leur diversité.

## Des outils de communication qui évoluent

Un ton plus journalistique, plus de témoignages des fédérations, d'entreprises et de notre écosystème, un cahier spécial axé sur la prospective... le magazine BtoB News publié 3 fois par an par la CGF poursuit sa mue au bénéfice de son lectorat très éclectique !

La CGF a également profité de cette année pour produire plusieurs documents de communication : une brochure sur les métiers et la formation – distribuée très largement sur les salons ; une plaquette sur la logistique urbaine et le rôle des grossistes dans le cœur des villes ; ainsi que des guides juridiques et techniques réalisés en collaboration avec nos partenaires experts.

À télécharger sur notre site : [www.cgf-grossistes.fr](http://www.cgf-grossistes.fr)



# 4 questions à Isabelle Bernet-Denin, Directrice Générale de la CGF



## L'équipe de permanents de la confédération (juin 2022)

### DIRECTION GÉNÉRALE

- Isabelle BERNET-DENIN, Directrice générale
- Muriel MEZENEN ZOLLI, assistante de direction

### DÉPARTEMENT SOCIAL / EMPLOI / FORMATION

- Marie VALLON, Directrice des affaires sociales et de la formation
- Marie GUEDENEY, Juriste Droit Social
- Assia KLOUL, Cheffe de projet Attractivité/Emploi/Formation

### DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FISCALES

- Pierre PERROY, Responsable des Affaires Économiques et Fiscales
- Nathalie FUSSLER, Juriste Droit économique des affaires

### DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT - TRANSPORT ET LOGISTIQUE

- Christian ROSE, Responsable du département Environnement, Transport et Logistique
- Raphaël DESROSIERS, Chargé de mission Transport / Environnement (EVE 2)

### DÉPARTEMENT COMMUNICATION

- Fanny POLLET, Responsable Communication
- Axelle KANE, Assistante Communication

### DÉPARTEMENT AFFAIRES PUBLIQUES

- Kristelle HOURQUES, Directrice des Affaires publiques (à compter du 5 septembre 2022)

### DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

- Jordan CAILLAUD, Responsable Administratif et Financier

## Comment se sont concrétisées la transformation et la modernisation de la CGF durant l'année écoulée ?

Cette année a permis de déployer la nouvelle organisation de la CGF ainsi que ses nouveaux modes de fonctionnement. Cette nouvelle organisation a rendu plus claire la nécessité d'une évolution de notre dénomination et de notre marque, pour qu'elles soient plus en phase avec ce que nous sommes... Ce qui se passe à l'intérieur doit se voir à l'extérieur !

C'est l'agence Nomen qui a été choisie pour accompagner la CGF dans cette évolution. Un travail de fond a été conduit avec l'équipe, le Bureau exécutif, les fédérations. Les choix ont fait l'objet d'un travail collaboratif intense de plusieurs mois avant validation en Bureau exécutif et en Conseil des Fédérations. Aujourd'hui, avec notre nouvelle dénomination « Confédération des Grossistes de France - CGF », nous sommes en phase avec notre identité et la dynamique qui nous anime, de manière accessible pour une diversité de publics. C'est une étape de plus pour notre organisation.

## La nouveauté s'est glissée jusque dans vos bureaux ?

Oui ! C'est aussi un beau et important changement. Nous avons quitté fin avril les locaux historiques de la rue des Pyramides pour nous rendre tout près, rue Saint-Augustin, dans un lieu fonctionnel et moderne, adapté au travail en équipe. Ces nouveaux locaux sont aussi un lieu d'accueil pour nos fédérations. Un lieu convivial destiné à les recevoir et à être la « maison des fédérations », pour l'organisation de réunions par exemple.

## Comment avez-vous adapté les ressources humaines aux nouvelles ambitions de l'organisation ?

Afin d'apporter à nos adhérents des conseils et des compétences toujours plus adaptés et spécialisés, nous avons accueilli au cours de cet exercice 2021/2022 de nouveaux collaborateurs au sein des départements Environnement-Transport-Logistique, Emploi-Formation, et récemment Economique-Fiscal. Pour le prochain exercice, de nouveaux recrutements sont prévus pour les départements communication et affaires publiques. Sur ce dernier point, l'objectif est de conforter la capacité d'influence et de reconnaissance publique du commerce de gros au niveau national et territorial. L'organigramme cible de la CGF, tel que validé par le bureau d'exécutif, sera ainsi très prochainement atteint.

## Quels sont vos projets pour les mois qui viennent ?

Ils sont nombreux ! À commencer par la création du nouveau site internet de la CGF qui est un projet d'envergure, stratégique pour notre image et un véritable outil de travail et de partage avec notre écosystème. Nous lançons également un nouveau baromètre d'activité économique, qui permettra d'avoir une photographie globale des activités de notre secteur et d'appuyer en particulier nos démarches institutionnelles. Enfin, nous allons mettre en place une commission environnement, une commission affaires publiques, ainsi qu'une commission emploi-formation très prochainement. Leur création répond à une vraie attente des fédérations. C'est donc une période dense, intense et passionnante qui s'ouvre devant nous !



Décryptage

# Commerce de gros : les crises successives renforcent les relations avec l'amont et l'aval

LA PÉRIODE QUE NOUS VIVONS EST MARQUÉE PAR DEUX CHOCS MAJEURS : LA COVID, PIRE PANDÉMIE QUE LE MONDE AIT CONNUE DEPUIS UN SIÈCLE, ET LA GUERRE EN UKRAINE, AUX CONSÉQUENCES MULTIPLES ET DURABLES. SI CES CRISES BOULEVERSENT LA VIE DES ENTREPRISES, ELLES RÉVÈLENT ÉGALEMENT LE RÔLE CLÉ JOUÉ PAR LE COMMERCE DE GROS LORS DE LA PANDÉMIE POUR MAINTENIR LES APPROVISIONNEMENTS, ET AUJOURD'HUI DANS L'ADAPTATION DES FILIÈRES À LA FLAMBÉE DES PRIX ET AUX PÉNURIES. CES CRISES DÉMONTRENT ÉGALEMENT COMBIEN LA SOLIDARITÉ QUI S'IMPOSE AU SEIN DE NOS FILIÈRES EST PRÉCIEUSE EN CES TEMPS DIFFICILES.

## Notre amont et notre aval témoignent

Extrait du Dossier paru dans le numéro 45 de BtoB NEWS édité par la CGF (juin 2022)<sup>1</sup>



**Frédérique Lehoux,**  
Directrice générale du GECO Food Service

« Nos adhérents, fabricants de produits alimentaires spécifiques destinés à la restauration hors domicile, sont confrontés à des hausses sans précédent des cours de l'énergie, des matières premières agricoles et industrielles. Pour la première fois, certains ont dû dénoncer des marchés, malgré le risque de pénalités. »

« Le GECO Food Service travaille main dans la main avec la CGF, la FNSEA, la coopération agricole, etc. Dès juillet 2021, nous avons alerté les pouvoirs publics du risque de tensions post-Covid sur nos marchés. Après l'invasion de l'Ukraine, les tensions se sont accrues. Nos démarches ont débouché sur la circulaire du Premier ministre du 23 mars 2022. »

**Philippe Contet,**  
Directeur général de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM)



« Aujourd'hui, nos adhérents font face à une double difficulté : répercuter les hausses de prix, mais aussi gérer des délais de fourniture de matières premières très imprécis, qui varient parfois de plusieurs mois et aboutissent à des pénalités de retard !

« Nous nous félicitons que le gouvernement ait imposé à tous les acheteurs publics de prendre en compte les hausses de prix et de ne pas appliquer les pénalités de retard en cas de pénurie d'intrants. »

**Dominique Chargé,**  
Président de la Coopération agricole



« Ces deux crises, la pandémie et la guerre, ont au moins le mérite de redonner à notre alimentation et à notre souveraineté alimentaire une importance prépondérante : les agriculteurs et les salariés des industries agro-alimentaires ont permis à la nation de tenir pendant les confinements. La guerre, elle, souligne nos nombreuses dépendances, dont l'huile de tournesol ukrainienne n'est qu'un exemple. »

**Laurent Tardif,**  
Président de la Fédération des Industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC)



« Aujourd'hui, en termes de pénuries, nous avons atteint un plateau, avec des fluctuations selon les produits. Les carnets de commandes sont pleins, mais le business n'a jamais été aussi difficile, notamment pour trouver des fournisseurs de substitution. Quant à la flambée des prix, dont ceux de l'énergie, les entreprises la subissent de plein fouet. »

**Hervé Becam,**  
Vice-Président de l'Union des Métiers et des Industries de l'hôtellerie (UMIH)



« La sortie de la crise sanitaire nous offre de très belles perspectives de reprise. Jamais le nombre de défaillances n'a été aussi faible qu'en 2020 et 2021, grâce au « quoi qu'il en coûte ». En fait, notre principal souci, c'est la pénurie de personnel : il nous manque 250 000 salariés, soit un quart de l'effectif du secteur ! De nombreux établissements sont contraints de réduire leurs plages horaires d'ouverture. »

<sup>1</sup>Propos recueillis par Anne Denis.

**Olivier Salleron,**  
Président de la Fédération  
Française du Bâtiment (FFB)



« Le ministre de l'Économie nous a aidés par la circulaire du 30 mars qui impose l'indexation des marchés publics, le gel par les collectivités locales des pénalités de retard et la réactivation de la théorie de l'imprévision pour les marchés privés. »

« La théorie de l'imprévision est certes délicate mais avec les conseils de la FFB, l'éventuelle intervention d'un médiateur et le travail efficace de la cellule de crise du BTP pilotée par le médiateur des entreprises Pierre Pelouzet, elle s'avère indispensable à la survie de notre tissu d'entreprises. »

**Marie-Cécile Rollin,**  
Directrice du réseau Restau'co



« Avec la CGF, nous alertons ensemble, depuis des mois, sur la situation de notre secteur, conscients que les hausses fragilisent en premier lieu les producteurs, ateliers de transformation et grossistes, pourtant indispensables au fonctionnement de la restauration collective. »

« Les grossistes assurent 80 % de nos approvisionnements. Il existe entre eux et nous une solidarité et un partenariat qui se sont renforcés pendant la crise sanitaire et nous permettent de tenir dans ce contexte inédit. Ils partagent des informations et fournissent des indicateurs. Ces précieux échanges doivent se poursuivre. »

## L'analyse des experts

**Philippe Chalmin,**  
Professeur à l'Université Paris-Dauphine<sup>1</sup>



**“Le monde actuel se fracture sous nos yeux entre démocraties et despotismes, et renoue avec une logique d'affrontements de blocs”**

« La crise sur les marchés de matières premières a démarré dès 2021 avec un rebond de l'économie mondiale bien plus fort que nul ne l'avait imaginé, dopé par l'ampleur des plans de soutien mis en place aux États-Unis, en Chine, puis en Europe. Il s'est traduit par une nette hausse de la demande à un moment où l'offre était - et reste encore - limitée par l'impact du Covid, notamment en Chine. C'est ainsi que dès la mi-2021, nous avons été confrontés à une double crise logistique et énergétique, à la flambée des prix des matières premières industrielles et aux prémices d'une crise agricole. La guerre en Ukraine a ajouté à ce contexte une dimension géopolitique ; elle a aussi lourdement creusé la crise gazière et énergétique, et provoqué une crise agricole majeure, à laquelle s'ajoutent des incidents climatiques ; elle a enfin aggravé, via les vagues de sanctions successives, la situation de plusieurs marchés sur lesquels la Russie et l'Ukraine jouaient un rôle important, comme les métaux et l'acier. »

« Nous allons, selon moi, vers une période assez longue de prix élevés du pétrole et plus encore du gaz. Même lorsqu'ils se consolideront, il est probable que ces prix restent, en Europe, trois à quatre fois supérieurs à leur niveau des années 2010. Idem concernant le coût de l'électricité et des carburants. Nous entrons dans une ère d'énergies fossiles chères. Une situation gérable, de mon point de vue, même si elle sera plus difficile à supporter pour les pays qui, comme la France, ont été davantage cigales que fourmis. »

« Un tel contexte conforte, selon moi, le nucléaire comme énergie d'avenir et le gaz comme énergie de transition. Il encourage aussi le développement d'énergies renouvelables comme la biomasse et de techniques de stockage et de transport de l'électricité, comme l'hydrogène. »

**Guy Levy-Rueff,**  
Directeur de la conjoncture et des prévisions  
macroéconomiques à la Banque de France



**“Même si les répercussions de la guerre sont sérieuses et mondiales, je crois à la résilience de l'économie française”**

« Après le rebond de l'économie française en 2021, l'agression de la Russie contre l'Ukraine a créé un choc nouveau qui impacte la croissance à la baisse et l'inflation à la hausse de façon significative. »

« Même si les répercussions de la guerre sont sérieuses et mondiales, je crois à la résilience de l'économie française. Dans notre dernière enquête de conjoncture publiée début mai 2022, nous tablons sur une croissance de l'ordre de 0,2 % au deuxième trimestre, donc un peu meilleure qu'au premier trimestre 2022. Avec l'action de l'État, les entreprises et les ménages disposent, en moyenne, des ressources nécessaires pour s'adapter. L'industrie est certes plus impactée que les services. Elle est doublement pénalisée, par la guerre en Ukraine d'une part, et par les reconfinements en Chine d'autre part. Ces deux chocs externes se conjuguent et s'additionnent. Mais elle devrait s'adapter dynamiquement même si cela demande un peu de temps. »

« Les banques centrales feront ce qu'il faut pour reconverger vers le niveau d'inflation qu'elles considèrent comme acceptable, soit 2 % en ce qui concerne la BCE. Qu'il s'agisse de programmes d'achats, d'une remontée des taux d'intérêt et des orientations données pour s'assurer un ancrage des anticipations de long terme autour de ces 2 %, une normalisation de la politique monétaire doit permettre d'atteindre cet objectif. »

<sup>1</sup>Directeur du master Affaires internationales. Également président de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

# Une volonté de maintenir un dialogue social actif et constant dans un contexte complexe

LA CGF EST SIGNATAIRE ET NÉGOCIATRICE DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE 3 044 DES COMMERCE DE GROS ET S'ATTACHE À DÉVELOPPER UN DIALOGUE SOCIAL CONSTANT ET CONSTRUCTIF AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES.

## Penser l'avenir des Commerces de Gros grâce à un dialogue social de qualité

Le dialogue social est la clé. Il permet d'adapter les règles du Code du travail ou les accords nationaux interprofessionnels aux spécificités des activités des commerces de gros, de mettre en place des actions permettant la valorisation de la branche, d'accorder des avantages aux salariés, tout en préservant la compétitivité des entreprises.

Cette année (juin 2021/mai 2022), les négociations dans la CCN 3044 se sont déroulées dans un contexte inédit, instable et anxiogène de crise sanitaire durable et contraignante, d'inflation, de tensions sur le pouvoir d'achat et de conflit russo-ukrainien.

De belles avancées dans les échanges sur un futur accord de formation professionnelle sont à souligner avec un contenu qui se veut ambitieux. Ce projet valorise également de nouvelles possibilités comme la formation à distance ; la commission sociale souhaite poursuivre et clore sur ce thème en 2022.

Des échanges sur les salaires ont également eu lieu. Ils ont permis la signature d'un accord de revalorisation des salaires minimaux de 3,2 % sur l'ensemble de la grille.

Sur le volet prévoyance, après restitution des comptes 2020, un avenant a été signé permettant de reconduire la cotisation supplémentaire de 0,04 % pour reprise des en-cours pour 2022. Enfin, des premières réflexions sur l'institution, dans le cadre du fond social prévoyance, d'actions de prévention, collectives et individuelles ont été menées.

Par ailleurs, une réflexion collective, globale et patronale sur les rémunérations de la branche s'ouvre dans le cadre du collège employeurs et donnera lieu à une journée de séminaire le 5 juillet prochain. À cette occasion, les entreprises de la branche auront l'opportunité d'échanger et de débattre autour des éléments de rémunération directe et indirecte dans l'objectif de dégager des solutions innovantes pour la branche.

**SVP social** : environ **600 appels** sur l'année, portant essentiellement sur les arrêts de travail, liés à la Covid-19, la durée du travail (notamment l'APLD), et la rémunération (minimas conventionnels, garantie d'ancienneté, indemnisation maladie).





## FOCUS SUR L'IMPORT-EXPORT ET LE COMMERCE INTERNATIONAL

La CGF est signataire et négociatrice de la Convention Collective Nationale de l'Import-Export et du Commerce International 3 100 qui regroupe 5 438 entreprises et plus de 41 000 salariés.

**Cette branche se compose principalement de 4 familles :**  
 les sociétés d'importation et de distribution (41 % des entreprises employant 66 % des salariés),  
 les sociétés de négoce international (31 % des entreprises employant 22 % des salariés),  
 les sociétés de courtage international (13 % des entreprises employant 8 % des salariés),  
 les sociétés d'accompagnement

à l'international (2 % des entreprises employant 1 % des salariés).

Les thèmes de négociation abordés dans la branche cette année ont été nombreux : comptes prévoyance et santé, enquête absentéisme, bilan social de branche, salaires minimaux, changement d'actuaire de branche, garanties de prévoyance en cas de chômage partiel.

**Les partenaires sociaux ont signé quatre accords principaux :**

- L'accord du 15 novembre 2021 revalorisant les minimas conventionnels au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

- L'accord du 28 mars 2022 modifiant le calcul de la prime d'ancienneté pour les employés.
- L'accord du 28 mars 2022 prévoyant le don de jours de repos aux salariés ayant la charge d'un enfant malade, handicapé ou ayant subi un grave accident ainsi qu'aux salariés proches aidants.
- L'accord du 16 mai 2022 revalorisant les salaires minimaux au 1<sup>er</sup> août, suite à l'augmentation du smic au 1<sup>er</sup> mai.

## LA CGF, GESTIONNAIRE DE LA CCN DES PAPIERS-CARTONS

Dans le cadre de la CCN des papiers-cartons dont la CGF est gestionnaire, les négociations ont permis la signature d'un accord télétravail et d'un accord salaires. Par ailleurs, la décision de financer un rapport de branche a été prise, afin de faire une photographie à date des typologies d'entreprises et de leurs évolutions.



# Promouvoir les métiers, consolider et enrichir les compétences : deux clés du développement des commerces de gros

**FAIRE MONTER LES COLLABORATEURS EN COMPÉTENCES ET ATTIRER PLUS DE JEUNES SONT DEUX DES GRANDES PRIORITÉS DU COMMERCE DE GROS. CONFRONTÉ À L'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE, ET PRIVÉ D'UNE PART SIGNIFICATIVE DE SES BUDGETS PAR LA DERNIÈRE RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, LE COMMERCE DE GROS VA DEVOIR INVESTIR MASSIVEMENT DANS LA FORMATION DE SES SALARIÉS.**



## Rénovation énergétique

### un EDEC pour monter en compétences

La rénovation énergétique des bâtiments, priorité du plan de relance gouvernemental et de la loi Climat et Résilience d'avril 2021, est l'un des axes majeurs de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est aussi une préoccupation pour les entreprises de la distribution professionnelle à l'industrie et au second œuvre du bâtiment qui sont directement concernées. Une montée en compétences des salariés, en particulier des commerciaux qui conseillent leurs clients dans le choix de solutions de rénovation de plus en plus techniques, est indispensable.

C'est pourquoi la CGF a décidé de signer, avec l'État et l'OPCO AKTO, un EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) pour accompagner les entreprises adhérentes à la FDME-FNAS et la FND, dans l'adaptation des formations aux enjeux de la transition écologique et de la rénovation énergétique, dans la promotion des métiers auprès des jeunes et dans la transformation digitale. Première étape de cet EDEC, la réalisation d'un Contrat d'Étude Prospective (CEP) visant à identifier, en amont, les besoins en matière de formation à la rénovation énergétique et à la transition numérique, ainsi que les métiers et compétences en tension dans les entreprises, et la maturité digitale des entreprises au regard des mutations du secteur.



## CQP

### Moderniser et rénover

Devant le succès des CQP (Certificats de Qualification Professionnelle) auprès des entreprises comme des salariés, la branche des commerces de gros s'est engagée dans la rénovation de ses 8 CQP à travers un travail d'ingénierie prenant en compte les évolutions observées, une réinscription au RNCP (Répertoire National de la Certification commerces permettant de bénéficier de financement) via le CPF (Compte Personnel de Formation), la PRO-A (Reconversion ou Promotion par alternance) et la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Une étude, pilotée par le département social et formation de la CGF et financée par AKTO, est également en cours sur l'opportunité de créer un CQP de Chauffeur-livreur et d'apporter une réponse aux tensions de recrutement sur ce métier.



Axel Apprenti Commercial Itinérant

## Promouvoir l'alternance et faire connaître nos métiers

Faire connaître les métiers du commerce de gros et attirer les jeunes est une priorité. La campagne média de l'OPCO AKTO #icicestmaplace, en faveur de l'alternance déployée mi-avril 2022, présente des métiers au travers de vidéos de témoignages de jeunes. La branche des commerces de gros met ainsi en avant 2 métiers clés : **Chauffeur-Livreur** et **Commercial itinérant**. La campagne prévoit un dispositif complet et ciblé, avec la diffusion de posts sponsorisés sur les réseaux sociaux (facebook, instagram, snapchat, tiktok, twitch), de bannières web sur les sites d'orientation et la réalisation de posts par des influenceurs Tiktok. Pour relayer la campagne, les entreprises utilisent un kit de communication proposant des outils personnalisables : site web, réseaux sociaux, newsletter, mailing, et des propositions de post type avec le #icicestmaplace à partager dans les fils d'actualité.



Avec la reprise des **SALONS** en présentiel, **le commerce de gros s'expose**. La CGF était présente aux Salons "Jeunes d'Avenirs" 2022 et "L'aventure des métiers" en novembre 2021, une occasion pour les jeunes de découvrir les métiers de la filière au travers d'animations ou de quiz et d'échanger avec des professionnels du secteur.

### CGI Campus

## Du sur-mesure pour les grossistes

L'organisme de Formation de la CGF, spécialement pensé pour former les professionnels du commerce de gros, a revu son offre pour être toujours plus proche des attentes des entreprises de ses fédérations. Redéploiement de nouvelles formations en présentiel, succès des formats mixtes, CGI Campus s'appuie sur des experts internes et externes pour développer des formations juridiques courtes ou des modules dédiés à la RSE. CGI Campus joue également un rôle clé en formant les **évaluateurs CQP**, avec cette année 100 évaluateurs formés lors de 10 sessions de formation.

Enfin, **CGI CAMPUS a reçu sa certification officielle QUALIOPI** ce qui permet à la CGF de poursuivre activement ses actions de formation continue au bénéfice des entreprises et des salariés du commerce de gros.

[www.cgicampus.fr](http://www.cgicampus.fr)

## UNE COMMISSION EMPLOI-FORMATION POUR MIEUX RECRUTER ET FIDÉLISER DES SALARIÉS DU COMMERCE DE GROS

La CGF lance une commission Emploi-Formation qui va travailler sur les voies et moyens de valoriser les métiers et formations et rechercher une concordance entre la qualité des formations et les besoins en recrutement des entreprises du périmètre CGF. Une réunion de cadrage aura lieu en septembre prochain pour poser les objectifs de la commission et définir les contours des actions à mener. L'ensemble des fédérations adhérentes à la CGF seront invitées à y participer.



## 4 Propositions de la plateforme CGF 2022 pour stabiliser la Formation Professionnelle<sup>1</sup>

- Réaliser un bilan sur l'impact réel de la contribution unique à la formation professionnelle.
- Rapprocher l'offre (école) de la demande (entreprise) via le développement de partenariats et une mobilisation des régions.
- Faire connaître aux entreprises l'offre de formation en matière d'Alternance en donnant une visibilité nationale aux différents CFA<sup>2</sup>.
- Tenir compte, à travers une exonération ou un crédit d'impôt, des investissements déjà réalisés par les entreprises en termes de formation et d'apprentissage.

<sup>1</sup> Plateforme de propositions du Commerce de gros - Présidentielles 2022

<sup>2</sup> CFA / Centre de Formation des Apprentis

# Co-construire des modèles écologiquement vertueux et économiquement réalistes : les grossistes déterminés et engagés

ARTISANS, CAFÉS, RESTAURANTS, CANTINES, PHARMACIES, GARAGES...  
80% DE LA CLIENTÈLE PROFESSIONNELLE DES GROSSISTES EST SITUÉE EN VILLE.  
NOTRE PROFESSION EST ENGAGÉE DE MANIÈRE DÉTERMINÉE ET CONSTRUCTIVE  
POUR RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET LES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>,  
TOUT EN PRÉSERVANT LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DU COMMERCE  
DE GROS SUR TOUT LE TERRITOIRE.

Logistique urbaine  
InterLUD

## Concertation et co-construction

Le défi d'InTerLUD, porté par « Logistic Low Carbon », est de développer une concertation renforcée entre acteurs publics et privés et de développer des chartes locales tenant compte des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux.

Né en septembre 2020 et porté par la CGF avec l'ADEME, le cabinet ROZO et le CEREMA, le programme InTerLUD connaît une accélération significative dans les territoires et fédère autour de lui de plus en plus de collectivités territoriales et d'acteurs économiques. Leur objectif commun est de trouver des solutions innovantes et efficaces pour que la logistique urbaine soit plus durable. Zones de stationnement, livraisons de chantiers, règles de circulation... les sujets sont nombreux, qu'il s'agisse ou non de zones à faibles émissions (ZFE-m). Grâce à une prise de conscience collective et à un intense travail de terrain, la concertation et la co-construction portent leurs fruits : 42 EPCI se sont engagés à signer une charte urbaine durable d'ici la fin de l'année 2022 et plus de 120 territoires sont sensibilisés.

[www.interlud.green](http://www.interlud.green)

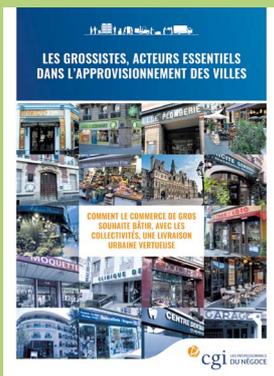
Positifs et engagés dans une recherche de solutions réalistes, les grossistes de France ont, au travers de la CGF, élaboré une doctrine résumée dans un document *"Comment le commerce de gros souhaite bâtir, avec les collectivités, une livraison urbaine vertueuse"*. Cette doctrine démontre combien les grossistes, conscients de leur rôle essentiel dans l'approvisionnement des villes, mais aussi de leur impact, sont déterminés à trouver des solutions constructives pour trouver collectivement des mesures réalistes et applicables. Diffusée auprès des adhérents, cette doctrine est portée par les entreprises adhérentes de la CGF, qui représentent la profession grossistes au niveau local auprès des élus locaux.



Commission Transport et Logistique

## Multimodale et connectée

Réactivée en janvier 2022 et forte d'une trentaine de membres, la Commission Transport et Logistique de la CGF traite de l'ensemble des thématiques de l'amont à l'aval : l'approvisionnement au sens large (maritime, aérien, routier, ferroviaire, combiné), l'entreposage et les livraisons. Consolider et amplifier le soutien de la CGF et de ses membres au programme InTerLUD, démultiplier la mobilisation pour atteindre les objectifs du programme « Objectif CO<sub>2</sub> », renforcer la présence de la CGF dans le paysage institutionnel du transport et de la logistique, faire aboutir les travaux de la task force sur la transition énergétique du transport routier... La Commission Transport et Logistique est sur tous les fronts pour accompagner les adhérents de la CGF et leurs entreprises sur ces thèmes hautement stratégiques pour leurs activités.



**Objectif CO<sub>2</sub>**

## Les grossistes en première ligne

Motivés, les grossistes participent activement au programme EVE de décarbonation du transport de marchandises du ministère de la Transition écologique. Un accompagnement gratuit des entreprises pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, des trophées Eve qui récompensent pour la première fois un grossiste - Estivin - qui a reçu le trophée de la Coopération, des contraintes administratives allégées grâce à l'intervention de la CGF... sont autant de signaux positifs qui favorisent cette nouvelle dynamique, indispensable pour atteindre les objectifs ambitieux assignés au commerce de gros : sensibiliser 518 entreprises et faire adhérer 176 d'entre elles au programme Eve. Le projet de label Eve, soutenu par la CGF et dont le principe est validé, sera un critère important à l'avenir, en particulier dans le cadre de la commande publique.



### COMMENT ACCÉLÉRER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES ?

La CGF participe à la task force de la Direction Générale des Mobilités : grossistes, transporteurs, fabricants de véhicules, représentants des chargeurs, énergéticiens, décideurs politiques sont réunis pour concevoir de manière concertée des solutions d'avenir réalistes et opérationnelles.



### LA LOGISTIQUE URBAINE EN BREF

- **OUTIL** : la CGF produit un "vade-mecum" de la logistique urbaine, opérationnel et pratique, destiné aux grossistes représentants de la profession en régions.
- **INFLUENCE** : auditionnée au sénat en février 2022 par les sénatrices Martine Filleul et Christine Herzog dans le cadre d'une mission d'information relative à l'aménagement du territoire, la CGF a remis une note de positions. Le rapport publié mi-juin reprend l'une des propositions de la Confédération.
- **ANALYSE** : tournées, types de véhicules, taux de remplissage... Grâce à ses fédérations en prise directe avec le terrain, la CGF collecte et analyse les données pour produire des monographies.



### 4 Propositions de la plateforme CGF 2022 pour une logistique urbaine réaliste et responsable

- Sanctuariser d'ici 2024 des aires urbaines de livraison et autoriser les opérateurs à accéder aux zones à faibles émissions (ZFE-M) des métropoles de plus de 150 000 habitants.
- Déployer des chartes de logistique urbaine durable via le programme InTerLUD pour renforcer des espaces de dialogue entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques privés.
- Créer un observatoire national de la logistique (proposition du rapport Idrac/Jean/Bolzan) pour donner une hauteur de vue propice à un pilotage stratégique de l'activité.
- Favoriser une offre de véhicules propres et l'accompagner par des aides financières et fiscales.

# Défendre, sans relâche, les spécificités des grossistes et accompagner les professionnels sur le terrain

LA CGF S'ENGAGE AU QUOTIDIEN, POUR ALIMENTER LA RÉFLEXION DES DÉCIDEURS POLITIQUES EN AMONT DES LOIS, FAIRE VALOIR LE RÔLE DES GROSSISTES DANS LA CHAÎNE DE VALEUR, DÉFENDRE LA PROFESSION, INFORMER ET ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDES ÉVOLUTIONS QUI LES IMPACTENT.



## EGALIM 1

### Les grossistes mobilisés

La Loi EGALIM a acté en 2018 que la restauration collective devrait se fournir à 50 % en produits de qualité et durables dont 20 % de bio dès 2022. Convaincus de l'intérêt de la démarche, mobilisés et engagés, les professionnels n'en sont pas moins dubitatifs quant aux moyens octroyés et aux conditions de sa mise en œuvre, dans un contexte de crise et de flambée des prix des matières premières, des matériaux, des emballages, des transports et de l'énergie... Une augmentation en qualité des produits entraîne une hausse des coûts que la lutte accrue contre le gaspillage ne peut compenser en totalité. Avec un budget moyen inchangé de l'ordre d'1,40 € de coût matière pour un repas complet en restauration scolaire, 1,80 € en lycée, ou 4,50 € pour une journée de 4 repas en EHPAD, l'équation semble insoluble. C'est pourquoi les représentants de l'ensemble de la filière, dont la CGF, ont alerté la DGAL<sup>4</sup> et le CNRC<sup>5</sup> à plusieurs reprises avant d'adresser un courrier commun en décembre 2022 pour demander aux ministres concernés : **la création d'un comité de crise et de médiation de la filière RHD**, une mobilisation des acheteurs publics en restauration collective afin **d'aménager sans délai les conditions d'exécution de ces marchés** et y intégrer les fluctuations des prix, **la révision des budgets de la restauration collective** à la hausse pour faire face à cette nouvelle conjoncture. Du côté des **Marchés Publics**, dont les cahiers des charges incluent encore des prix fermes sur trois ans, alors que ces prix devraient de fait être révisibles, deux nouvelles circulaires des services du Premier ministre publiées en mars, doivent faciliter la prise en compte de la flambée des prix dans les appels d'offres. Compte tenu de l'urgence, un appel d'alerte budgétaire auprès de l'État et des collectivités territoriales est lancé par la filière !

<sup>3</sup> Proposition de loi

<sup>4</sup> Direction Générale de l'Alimentation

<sup>5</sup> Conseil National de la Restauration Collective

## EGALIM 2

### LE RÉGIME GROSSISTE SANCTUARISÉ

La qualité des relations commerciales et les spécificités de l'activité des grossistes reconnue par la Loi Macron de 2015 et confirmée dans la Loi Egalim de 2018 risquaient d'être remise en cause par la PPL<sup>3</sup> Besson Moreau. La Commission juridique de la CGF s'est mobilisée et a obtenu une dérogation totale et une exclusion du commerce de gros de ce dispositif.



## EN PRATIQUE

### Guide Concurrence

Paru à l'automne 2021, ce guide conçu en collaboration avec le cabinet d'avocats Vogel & Vogel, préfacé par l'Autorité Européenne de la concurrence et la DGCCRF, est destiné aux fédérations de la CGF ainsi qu'aux entreprises. Il a pour objectifs de permettre **une meilleure appréhension des règles du droit de la concurrence pour les organisations professionnelles et d'accompagner les participants quant aux bonnes pratiques lors des réunions.**

### Guides Marchés Publics

Présentés lors d'une matinée dédiée aux "enjeux des marchés publics au regard des évolutions réglementaires et conjoncturelles", organisée par la CGF et l'APASP<sup>6</sup>, **l'objectif de ces 3 guides 2021<sup>7</sup>** est de proposer aux acheteurs publics un cadre contractuel qui intègre les spécificités « marchés » des grossistes et la publication des nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) ainsi que les modifications législatives et réglementaires.

<sup>6</sup> Association pour l'Achat dans les Services Publics

<sup>7</sup> « fourniture de denrées alimentaires », « fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance de véhicules multimarques », « fournitures pour les bâtiments et infrastructures publics »



À télécharger sur notre site :  
[www.cgf-grossistes.fr](http://www.cgf-grossistes.fr)



### REP Emballages restauration

## La filière poursuit le dialogue

La loi anti-gaspillage et économie circulaire, dite loi AGECE de février 2020, prévoit la limitation des déchets, la lutte contre le gaspillage ou encore la mise en place de REP dont celle des emballages de la restauration. Les objectifs sont ambitieux et sa mise en œuvre sur le terrain prévue en janvier 2023, est source de grandes inquiétudes pour les professionnels de la restauration. Dans les faits, la CGF participe à un travail de fond engagé avec l'ensemble de la filière depuis l'amont de l'industrie agro-alimentaire jusqu'à l'aval. La CGF poursuit un dialogue constructif avec l'administration sur ce dossier ainsi que sur la future REP Emballages industriels et commerciaux prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2025, indissociable de la REP Emballages restauration, mais qui concernera 100 % des secteurs des grossistes.

### REP Déchets du bâtiment

## DES RÉSULTATS COLLECTIFS

La loi AGECE réforme en profondeur la responsabilité élargie du producteur. Attentive, la CGF s'est mobilisée pour faire en sorte que la responsabilité de la reprise et de la gestion des déchets du bâtiment soit mutualisée et calibrée. Ainsi, la CGF en étroite coordination avec les fédérations adhérentes concernées s'est positionnée sur l'obligation de reprise et a obtenu la fixation d'un seuil à 4 000 m<sup>2</sup> en dessous duquel l'obligation ne s'applique pas aux distributeurs.



## Création du "Comité de Crise Filière" du BTP

Mis en place en juin 2021, le comité de crise filière BTP réunit tous les acteurs (sauf les acheteurs publics) sous l'égide de la médiation des entreprises de Pierre Pelouzet et a pour objectif de fluidifier les échanges entre les intervenants dans le respect des règles de concurrence. Trois Groupes de travail ("Bonnes pratiques contractuelles et commerciales", "Outils d'objectivation des coûts", "Outils d'amélioration de la lisibilité de l'approvisionnement") ont été mis en place pour faire remonter des problématiques rencontrées par les entreprises dans un contexte de flambée des prix des matières premières très préoccupant. La CGF est bien évidemment partie prenante, en lien avec les fédérations concernées.



## 3 Propositions de la plateforme CGF 2022 pour répondre aux enjeux environnementaux

- Laisser un temps suffisant aux entreprises pour opérer les transformations et investissements nécessaires afin de satisfaire aux exigences environnementales.
- Fixer des modalités pratiques adaptées aux distributeurs professionnels pour les REP des filières à venir.
- Pérenniser les règles applicables aux grossistes en matière de négociations commerciales (obligations et formalisation contractuelle du titre IV du livre IV du Code de commerce).

# Un travail de fond pour plus de stabilité fiscale

## Requalifications

### Vers plus de prédictibilité ?

La CGF est mobilisée de longue date sur le dossier de la requalification des bâtiments de stockage et de logistique et de la définition de la notion "d'établissement industriel" qui reste durablement floue, induisant une insécurité juridique. Cette insécurité pénalise l'investissement, nuit à la compétitivité de nos entreprises et à l'attractivité du territoire national. Rencontre avec la direction de la législation fiscale, dépôts d'amendements dans le projet de loi de finances 2022... Cette année le travail de fond engagé par la CGF depuis 2016 s'est poursuivi.

Mais le besoin de clarification de la notion "d'établissement industriel" malgré l'intégration dans le code général des impôts de la jurisprudence du conseil d'État est d'actualité. La CGF est engagée pour faire avancer ce dossier sur lequel le débat reste ouvert avec l'administration fiscale.



## Facturation électronique

### Se préparer aux échéances

La loi de finances 2020 instaure une obligation de facturation électronique interentreprises déployée entre... 2023 et 2025, afin d'optimiser le contrôle et le recouvrement de la TVA. Pour le commerce de gros composé à 95 % de PME, anticiper et se préparer dans un calendrier réaliste est la clé ! C'est pourquoi la CGF s'est mobilisée aux côtés du MEDEF pour obtenir un report de ces échéances. L'ordonnance généralisant l'obligation de la facturation électronique publiée début 2022 reporte sa mise en place, initialement prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour la réception de factures, qui est l'enjeu majeur de cette réforme pour les entreprises. L'obligation d'émission sera quant à elle progressive. Pour les Grandes Entreprises (GE) le 1<sup>er</sup> juillet 2024, pour les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) le 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Microentreprises le 1<sup>er</sup> janvier 2026. La CGF va poursuivre le travail engagé auprès de la mission facturation de Bercy notamment au sein d'un des groupes de travail "Accompagnement" afin de faire remonter les difficultés identifiées par les entreprises, et d'être en mesure de proposer des outils pédagogiques.



### 3 propositions de la plateforme CGF 2022 pour garantir une stabilité des règles fiscales et juridiques

- Supprimer les trois impôts de production que sont : la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), la cotisation foncière des entreprises (CFE).
- Garantir une stabilité juridique suite à la publication d'une nouvelle loi ou d'un nouveau texte réglementaire pour permettre aux entreprises d'engager les transformations.
- Accompagner systématiquement les entreprises dans le mise en œuvre des nouveaux dispositifs environnementaux, dès lors qu'ils nécessitent des investissements lourds pour les opérateurs économiques.

# Voir plus loin

AU-DELÀ DES LÉGISLATIONS NATIONALES ÉVOLUTIVES, LE COMMERCE DE GROS EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE IMPACTÉ PAR DES DÉCISIONS EUROPÉENNES AUX CONSÉQUENCES NON NÉGLIGEABLES. LA CGF EST ATTENTIVE ET ENGAGÉE, ENTRE AUTRES AU SEIN DU MEDEF, POUR SUIVRE, INFLUER ET COMMUNIQUER AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DU COMMERCE DE GROS.

Mise en œuvre progressive du "Paquet routier"

## Un travail d'appropriation et d'adaptation pour les entreprises des commerces de gros

L'ensemble des textes composant le « paquet routier européen » ont été publiés au journal officiel de l'Union européenne en juillet 2020. Ils ont été complétés par la loi du 8 octobre 2021 qui est venue adapter le droit français à ce nouvel ordre juridique européen. Ces textes dont l'entrée en vigueur se fait par étapes visent à réduire les distorsions de concurrence européennes entre les transporteurs routiers de marchandises dans les domaines des conditions de travail des conducteurs routiers, des conditions d'exercice de la profession et d'accès au marché du transport routier de marchandises.

Ces nouvelles dispositions réglementaires contraignent l'exploitation des transporteurs routiers non résidents, qui sont désormais moins compétitifs sur les transports internationaux réalisés avec la France, et qui ont perdu en attractivité. Elles viennent ainsi alimenter les fortes tensions sur l'offre de transport liées notamment au problème de recrutement du secteur (plus de 420 000 conducteurs routiers manquent à l'appel sur l'ensemble de l'Union européenne).

La présentation détaillée de ce nouvel environnement réglementaire qui concerne les entreprises relevant des commerces de gros, en leur qualité de donneurs d'ordres aux transports, a fait l'objet d'un dossier finalisé au mois de mai 2022. Un sujet suivi de très près par la CGF.

## Une Europe verte et compétitive

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, les 27 ont décidé de réduire dès 2030 les émissions de gaz à effet de serre non plus de 40 % mais de 55 % par rapport à 1990 année de référence.

Un paquet de 14 textes - 3 800 pages - assemblés sous le titre *Fit for 55* (prêts pour les 55) a ainsi été présenté. Il s'agit principalement de créer un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) : une taxation pour les produits entrants sera payée par les importateurs dès 2026 pour l'électricité, l'engrais, l'acier, le fer et l'aluminium. Un dossier qui concerne évidemment de près les entreprises du commerce de gros.



### BTOB NEWS S'INTÉRESSE À L'EUROPE !

Dans le cadre de son magazine BtoB NEWS publié 3 fois par an, la CGF bénéficie de l'éclairage du département Europe du MEDEF sur les questions européennes.

Dans chaque numéro, André-Luc Molinier propose un décryptage de l'actualité politique et économique du vieux continent, et de son impact sur l'activité de nos entreprises.



## CGF, Confédération des Grossistes de France

29-31 rue St-Augustin  
75002 Paris

Tél. : 01 44 55 35 00  
[contact@cgf-grossistes.fr](mailto:contact@cgf-grossistes.fr)  
[www.cgf-grossistes.fr](http://www.cgf-grossistes.fr)

